

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 1^e février 2013

Population en augmentation

Après avoir perdu 31 habitants en 2010, gagné 5 habitants en 2011, le Conseil municipal constate avec plaisir que nous comptons 12 habitants de plus au 31 décembre 2012. Le contrôle des habitants a enregistré 66 arrivées, 58 départs, 9 naissances et 5 décès.

Habitant(e)s selon sexe	Etat au 31.12.2011		Etat au 31.12.2012		Evolution
	894		906		12
Masculin	447	50.00%	453	50.00%	6
Féminin	447	50.00%	453	50.00%	6
masculin suisse	399	49.94%	395	49.69%	-4
féminin Suisse	400	50.06%	400	50.31%	0
Etrangers masculins	48	50.53%	58	52.25%	10
féminin étrangères	47	49.47%	53	47.75%	6
Ménages	440		453		13

Délégations

M. Leuenberger Claude-Eric participera à l'assemblée générale de la Société coopérative d'alimentation en eau du Sergent, le vendredi 8 février 2013 à Mont-Crosin. M. Habegger Richard représentera les autorités municipales à l'assemblée générale de la FSG Villeret le vendredi 15 février prochain à St-Imier. M. von Kaenel participera à la conférence relative à la promotion du sport dans le Jura bernois organisée par l'Office de la sécurité civile du sport et des affaires militaires, le jeudi 7 mars 2013 à Tavannes.

Petit permis de construire (non publiés selon l'art 27 DPC)

Maître d'ouvrage, auteur du projet et propriétaire foncier : Mme Ganzoni Anita, Rue de la Gare 11, 2613 Villeret ; Projet : Construction d'une cabane de jardin au Nord de la propriété ; Genre de construction : bois, toit un pan en tôle de couleur grise ; Emplacement : Parcelle n° 138, Rue de la Gare 11, zone village. Demande de dérogation pour construire à une distance insuffisante par rapport à la parcelle voisine et à la route communale.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale durant les heures d'ouverture. Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en doubles exemplaires au Secrétariat municipal de Villeret jusqu'au 1^e mars 2013.

Eclairage public

Dans le but d'unifier l'éclairage public de la place du village avec celui de la rue des Longines, les candélabres de la place du village seront changés et remplacés par des

LED. Les lampes de la place du village, qui sont relativement récentes, seront réutilisées à la rue de Brue ainsi qu'à la rue de la Vignette afin de remplacer du matériel plus âgé.

Bureau de vote

Vont faire partie du bureau de vote du 3 mars 2013, Mesdames et Messieurs Gerber Christian, Antonioli Sabrina, Lachat Michel, Stengel Mike et Maherry Daniella.

Rappel de mesures hivernales

Le Conseil municipal de Villeret souhaite vous rappeler les diverses mesures adoptées dans le cadre du service hivernal de déneigement et d'entretien de la voie publique.

Afin de pouvoir effectuer les travaux de déneigement dans les meilleures conditions, il engage les propriétaires de véhicules à respecter les règles élémentaires relatives au stationnement.

Dans des rues telles que la Rue de la Gare ou la Rue Neuve par exemple, il engage les riverains à stationner leurs véhicules sur un seul côté de la chaussée afin de permettre au service de la voirie d'effectuer son travail de déneigement sans contrainte.

A la Rue Principale et au centre de la localité notamment, il engage les propriétaires de véhicules à respecter les zones de parcage prévues et marquées.

Il décline d'ores et déjà toute responsabilité pour les dégâts qui pourraient être provoqués par les planches ou la fraiseuse à neige à des véhicules mal stationnés.

Par ailleurs, il avertit les éventuels automobilistes récalcitrants qu'ils seront justement sanctionnés selon les dispositions légales en vigueur.

Le Conseil municipal remercie d'ores et déjà la population de sa compréhension et de sa collaboration.

Le Conseil municipal

Villeret, le 28 janvier 2013

Pour vous informer concernant Villeret, une adresse à votre disposition 7/7 et 24/24

<http://www.villeret.ch>

admin@villeret.ch